

La Chaux-de-Fonds, Suisse : « Réduire considérablement le trafic automobile en centre-ville »

Entretien avec

Philippe Carrard,

urbaniste communal,

service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Planification et Mobilités, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

La Santé en action : Qu'avez-vous mis en œuvre en matière d'urbanisme favorable à la santé des populations ?

Philippe Carrard : L'action la plus importante qui a été réalisée ces dernières années dans notre ville de 37 000 habitants est la conception et la validation du plan directeur des mobilités [1] qui comprend notamment celle des piétons et celle des vélos. À cela, s'ajoute la définition des mesures d'accompagnement [2] liées à une future route d'évitement du centre-ville qui permettra de diminuer drastiquement le trafic et de ce fait de libérer des espaces publics pour la population, de diminuer les nuisances environnementales et d'améliorer l'attractivité de la ville.

Le premier axe de notre plan vélo a été de réaliser des bandes cyclables (c'est-à-dire le marquage, voire l'aménagement d'une voie cyclable sur une route ou une rue) sur 5 km à 6 km en zone urbaine depuis quatre ans, ce qui a complété le réseau existant. Il ne s'agit donc pas uniquement de marquage de voies cyclables : parfois, nous réduisons par endroits la largeur de circulation au profit des vélos ou nous supprimons une voie de circulation. Deuxième axe de notre plan vélo : Lors des requalifications d'espaces publics, beaucoup plus d'espace est dévolu aux vélos. Troisième axe : construire des pistes cyclables réservées aux vélos. Nous sommes en train de réaliser un grand projet : Le Chemin des rencontres, qui consistera en une piste mixte de 5 km pour les piétons et les vélos sur tout le fond de la vallée, et qui reliera à terme les gares des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. À l'été 2022, entre 2 km et 3 km auront été réalisés sur notre commune. À échéance de dix ans environ, cette voie verte transfrontalière reliera La Chaux-de-Fonds à Morteau. Pour les piétons, nous aménageons de nouvelles zones entièrement piétonnes, de nouvelles zones de rencontre (limitées à 20 km/h et où le piéton est prioritaire) ; cinq d'entre elles sont réalisées à ce jour. Nous réalisons aussi dans tous les quartiers d'habitation des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h pour



© Ville de La Chaux-de-Fonds, A. Henrichz

modérer le trafic et apporter davantage de sécurité à l'ensemble des usagers, c'est-à-dire aux piétons et aux cyclistes. À ce jour, une vingtaine de zones « 30 » ont été aménagées. Toutes ces réalisations ont eu lieu durant les cinq dernières années et s'inscrivent dans une politique qui a été validée par l'autorité législative en novembre 2017. L'ensemble de ce programme de zones « 30 » sera déployé jusqu'en 2024 *a priori*.

S. A. : Comment réduire la circulation automobile en centre-ville ?

P. C. : Le grand objectif, à plus long terme, c'est la fermeture du centre-ville au trafic automobile. Les automobilistes seront obligés d'utiliser la route d'évitement, et cela libérera tous ces espaces que nous allons requalifier pour les piétons et les vélos, que nous allons arborer, etc. Cependant, l'ensemble dépend de la réalisation de la route, en principe à l'échéance 2027. Le crédit de 186 millions CHF a été voté par la population ; le coût est important, car une très grande partie de l'évitement se fera par un tunnel. À plus court terme, nous poursuivons la réalisation des zones limitées à 30 km/h en centre-ville. Et surtout, nous rendons piétons des espaces publics que l'on peut déjà réaménager sans attendre que la route d'évitement soit réalisée. C'est le cas de la place du Marché – actuellement classée en zone de rencontre avec 70 places de stationnement automobile –, que nous allons rendre aux piétons d'ici 2024 : elle sera entièrement pavée et arborée. Le stationnement sera déplacé vers un parking plus grand à 400 m du centre-ville.

S. A. : Comment avez-vous associé la population à ces travaux d'urbanisme ?

P. C. : Tout cela s'est fait avec un processus participatif de la population. Par exemple,

pour la place du Marché, nous avons réalisé les premières esquisses ; puis, cela a été discuté avec la population sous différentes formes : les acteurs qui sont autour de la place comme les restaurateurs et les autres commerçants. Une commission supervise le processus participatif ; elle est constituée des représentants de chaque parti politique, des groupes d'intérêts et des associations (commerces indépendants, maraîchers, automobilistes), donc tous ceux qui sont concernés en première ligne. La population n'y est pas représentée, mais nous avons travaillé avec elle en amont au sein d'ateliers, et ces travaux restituant les attentes des habitants ont été pris en compte par la commission. Dans un second temps, quand nous aurons choisi l'un des trois scénarios en concurrence actuellement, nous irons revoir la population pour lui présenter le projet et recueillir son avis, *via* des ateliers, expositions et échanges publics, à ajuster à partir de mai 2022. ■

Propos recueillis par Yves Géry,
rédacteur en chef.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Huguenin-Élie T., Clerc C. *Objectifs « La Chaux-de-Fonds 2030 » et plan directeur communal des mobilités*. [Rapport d'information au conseil général de La Chaux-de-Fonds], conseil communal de La Chaux-de-Fonds, 8 novembre 2017 : 52 p.

[2] Bregnard T., Schwaar D. *Plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse*. [Rapport d'information au conseil général de La Chaux-de-Fonds], conseil communal de La Chaux-de-Fonds, 6 novembre 2019.